



INTERGOVERNMENTAL OCEANOGRAPHIC COMMISSION
COMMISSION OCÉANOGRAPHIQUE INTERGOUVERNEMENTALE
COMISIÓN OCEANOGRÁFICA INTERGUBERNAMENTAL
МЕЖПРАВИТЕЛЬСТВЕННАЯ ОКЕАНОГРАФИЧЕСКАЯ КОМИССИЯ

اللجنة الدولية الحكومية لعلوم المحيطات

政府间海洋学委员会

UNESCO – 7 Place de Fontenoy - 75352 Paris Cedex 07 SP, France
<http://ioc.unesco.org> - contact phone: +33 (0)1 45 68 03 18
E-mail: v.rabinin@unesco.org

Lettre circulaire de la COI n° 2848

(Également disponible en anglais, espagnol et russe)

IOC/VR/JB/AC/ic

28 juin 2021

Aux : Agences nationales officielles de coordination chargées d'assurer la liaison avec la COI
(États membres de la COI)

Cc : Délégations permanentes/missions d'observation auprès de l'UNESCO
Commissions nationales pour l'UNESCO des États membres de la COI
Président et Vice-Présidents de la COI
Bureaux des principaux organes subsidiaires de la COI

Objet : **Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030) – Appel à candidatures pour le Comité consultatif de la Décennie**

Lors de la 31^e session de l'Assemblée de la COI (UNESCO, 14-15 juin 2021), les États membres de la Commission, les partenaires et les organismes des Nations Unies ont déclaré soutenir fermement la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable, ainsi que la COI dans son rôle de coordinatrice de la phase de mise en œuvre de la Décennie. L'Assemblée a notamment approuvé le mandat du Comité consultatif de la Décennie sur la base du document [IOC/A-31/3.7.Doc\(1\)](#), y compris le processus de sélection de ses membres. Le mandat du Comité figure à l'annexe 1.

Le Comité consultatif de la Décennie sera un organe consultatif multipartite qui aidera le Secrétariat de la COI à s'acquitter de sa fonction de coordinateur de la Décennie. Le Comité fera rapport à la fois aux organes directeurs de la COI et au Secrétaire exécutif de la Commission. Les conseils que formulera le Comité à l'intention des organes directeurs de la COI porteront sur des éléments stratégiques de la mise en œuvre de la Décennie, tels que l'examen des progrès accomplis dans la réalisation des résultats sociétaux de la Décennie et des travaux de recherche portant sur les défis de la Décennie, la mise en évidence des lacunes et des possibilités, la formulation de stratégies de gestion des données, l'élaboration de stratégies de mobilisation de ressources et la mise en place d'un cadre de suivi et d'évaluation de la Décennie. Le Comité fournira également des conseils et un soutien opérationnel au Secrétaire exécutif de la COI afin de faciliter le processus d'approbation des actions de la Décennie, plus particulièrement au niveau des programmes.

Chairperson

Mr Ariel Hernan TROISI
Technical Secretary
Navy Hydrographic Service
Av. Montes de Oca 2124
C1270ABV Buenos Aires
ARGENTINA

Executive Secretary

Dr Vladimir RYABININ
Intergovernmental Oceanographic
Commission — UNESCO
7 Place de Fontenoy
75352 Paris Cedex 07 SP
FRANCE

Vice-Chairpersons

Dr Marie-Alexandrine SICRE
Directrice de Recherche
Centre national de la recherche scientifique
(CNRS)
3 rue Michel Ange
75016 Paris
FRANCE

Dr Alexander FROLOV
Assistant to the President
National Research Center "Kurchatov Institute"
Academika Kurchatova pl., 1
123182 Moscow
RUSSIAN FEDERATION

Mr Frederico Antonio SARAIVA NOGUEIRA
Navy Captain (Ret) Directorate
of Hydrography and Navigation
Rua Barao de Jaceguai S/N
24048-900 Niterói
BRAZIL

Dr Srinivasa Kumar TUMMALA
Director
Indian National Centre for Ocean
Information Services (INCOIS)
Pragathi Nagar (BO), Nizampet (SO)
Hyderabad 500090
INDIA

Dr Karim HILMI
Head of Oceanography Department
Institut National de Recherche
Halieutique (INRH)
02, Boulevard Sidi Abderrahmane
Ain Diab
20180 Casablanca
MOROCCO

Le Comité consultatif de la Décennie comptera jusqu'à 15 membres experts issus de gouvernements, du secteur privé, d'organismes philanthropiques, de la société civile et de la communauté scientifique. Ils siégeront à titre individuel. Outre les 15 membres experts, la Division des affaires maritimes et du droit de la mer du Bureau des affaires juridiques de l'Organisation des Nations Unies (DOALOS), qui est le secrétariat et le point de contact d'ONU-Océans et de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, disposera d'un siège permanent au sein du Comité consultatif de la Décennie. Le Secrétariat de la COI, en tant que coordinateur de la Décennie, disposera également d'un siège permanent au Comité. Trois autres sièges seront réservés aux organismes des Nations Unies et seront déterminés dans le cadre de consultations menées par ONU-Océans.

Les 15 membres experts du Comité seront désignés par le biais d'appels à candidatures ouverts. Les appels à candidatures seront diffusés par les canaux suivants :

- les États membres de la COI par le biais des lettres circulaires de la Commission ;
- les organismes des Nations Unies concernés par le biais d'ONU-Océans ;
- les réseaux scientifiques grâce à des mécanismes de communication formels et informels ;
- les réseaux dédiés à l'océan dans les domaines de la politique, des entreprises et du développement durable par le biais d'annonces ;
- le site Web de la Décennie et de la COI.

Les candidatures peuvent être proposées par des États membres de la COI, de l'ONU ou d'entités du système des Nations Unies, ainsi que par des organisations intergouvernementales. Les candidatures spontanées seront également possibles afin d'encourager les candidatures d'entités non gouvernementales.

Un groupe de sélection, convoqué par le Secrétaire exécutif de la COI et composé du Président de la Commission et de membres élus de son Bureau représentant les cinq groupes électoraux de la COI, sera chargé de sélectionner les membres experts du Comité consultatif de la Décennie avec le soutien technique de l'Unité de coordination de la Décennie.

Le groupe de sélection s'assurera que les membres experts proposés ont suffisamment de compétences, de connaissances, d'influence et d'impartialité en ce qui concerne la vision et les objectifs de la Décennie, et qu'ils sont en mesure d'entreprendre le travail mentionné dans le mandat. Ils devront posséder des compétences et un savoir-faire dans au moins un des domaines suivants :

- (i) Processus et coordination intergouvernementaux ;
- (ii) Aspects océaniques du développement durable ;
- (iii) Sciences océaniques (dimensions naturelles/sociales) ;
- (iv) Interface et engagement science-politique/décision/utilisateur final ;
- (v) Économie océanique/finances/partenariats ;
- (vi) Innovation/développement des technologies et des infrastructures ;
- (vii) Développement des capacités, formation et transfert des techniques marines, éducation, communication et sensibilisation ; et/ou

- (viii) Développement de programmes ou de projets internationaux multi/interdisciplinaires à grande échelle.

Les membres seront sélectionnés en fonction de leur expertise en veillant à respecter une véritable équité au niveau géographique et entre les générations, ainsi que la parité hommes-femmes. Ils serviront sur une base volontaire. Les membres du Comité consultatif de la Décennie seront nommés pour un mandat de deux ans, renouvelable une fois, et les mandats seront échelonnés.

Le Comité consultatif de la Décennie travaillera principalement à distance (téléconférences, réunions virtuelles). Une réunion en présentiel devrait se tenir au moins une fois par an, lorsque la situation sanitaire le permettra.

L'Unité de coordination de la Décennie, qui relève du Secrétariat de la COI, fera fonction de secrétariat pour le Comité consultatif de la Décennie.

Le formulaire de candidature pour devenir membre du Comité consultatif de la Décennie est disponible à l'adresse suivante : <https://www.surveymonkey.co.uk/r/5PLY6PT>.

L'appel à candidatures sera ouvert jusqu'au 15 septembre 2021 à 23 h 59 (HAEC).

De plus amples informations peuvent être obtenues auprès du Secrétariat de la COI (j.barbriere@unesco.org ou a.clausen@unesco.org).

Je vous prie d'agréer les assurances de ma très haute considération.

[signature]

Vladimir Ryabinin
Secrétaire exécutif

Pièce jointe : Mandat du Comité consultatif de la Décennie

**Comité consultatif de la Décennie des Nations Unies
pour les sciences océaniques au service du développement durable
(le Comité consultatif de la Décennie)**

Mandat¹

Le Comité consultatif de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (le « Comité consultatif de la Décennie ») est établi en tant qu'organe consultatif technique auprès du Secrétariat et des organes directeurs de la Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'UNESCO.

Rôle du Comité consultatif de la Décennie

Le Comité consultatif de la Décennie est chargé de conseiller directement le Secrétaire exécutif de la COI sur la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (« la Décennie ») au cours de sa phase de mise en œuvre de 10 ans (2021-2030), en mettant l'accent sur l'approbation des actions de la Décennie et la définition de la portée des appels à l'action de la Décennie, et devra soumettre des rapports aux organes directeurs de la COI sur les questions stratégiques liées à la mise en œuvre de la Décennie de l'océan. Plus précisément, et conformément au plan de mise en œuvre de la Décennie des océans, le Comité consultatif de la Décennie devra :

- (i) évaluer et formuler des recommandations au Secrétaire exécutif de la COI quant à l'approbation des programmes de la Décennie ;
- (ii) conseiller le Secrétaire exécutif de la COI sur la portée des appels à l'action dans le cadre de la Décennie afin de soutenir la mobilisation des promoteurs dans le monde entier ;
- (iii) examiner les évaluations des besoins en ressources préparées par l'Unité de coordination de la Décennie, recommander des approches pour la mobilisation des ressources et soutenir les efforts de sensibilisation envers les bailleurs de fonds potentiels, notamment les États membres, les organismes de financement multilatéraux, les mécanismes de financement du climat, les fondations philanthropiques et le secteur privé, afin de contribuer à la création de l'environnement favorable nécessaire à la réalisation des ambitions de la Décennie ;
- (iv) donner des conseils sur la stratégie d'engagement et de sensibilisation de la Décennie afin d'aider à catalyser un intérêt et un engagement de haut niveau parmi les principales parties prenantes, notamment les dirigeants des États membres, les organismes des Nations Unies, les entreprises, la société civile et les universités, afin de garantir que les résultats scientifiques de la Décennie vont dans le sens de la réalisation des objectifs de développement durable des Nations Unies ;
- (v) donner des conseils sur les examens réguliers à entreprendre, sous réserve de la décision des organes directeurs de la COI, pendant la phase de mise en œuvre, y compris l'examen des objectifs et orientations scientifiques du plan de mise en œuvre, les rapports d'activité annuels et les examens à mi-parcours et finaux, et formuler des recommandations sur les résultats de ces examens, selon les besoins ;
- (vi) donner des conseils sur l'engagement des communautés concernées en ce qui concerne les contributions aux objectifs de la Décennie, en donnant la priorité à

¹ Adopté par l'Assemblée de la COI à sa 31^e session (14-25 juin 2021) dans sa résolution A-31/1 « Mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030) ».

l'engagement des jeunes spécialistes des océans et des groupes et régions défavorisés, ainsi qu'aux interfaces sciences-politiques ;

- (vii) assurer le suivi des progrès et évaluer les résultats des groupes de travail établis par le Secrétariat de la COI concernant les éléments opérationnels structurels et transversaux du plan de mise en œuvre de la Décennie ;
- (viii) fournir des informations au Secrétaire exécutif de la COI pour lui permettre de soumettre des rapports aux organes directeurs de la COI ;
- (ix) soumettre des rapports, selon les besoins, aux organes directeurs sur les questions stratégiques.

Présidence du Comité consultatif de la Décennie

Le Comité consultatif de la Décennie désignera deux coprésidents parmi ses membres, idéalement un représentant des domaines scientifiques et un représentant des utilisateurs finaux de la Décennie au sein de la société. Les coprésidents seront nommés par le secrétaire exécutif de la COI pour une durée d'un an, avec possibilité de réaliser un second mandat d'un an.

Processus décisionnel et organisation du travail

Le Comité consultatif de la Décennie s'efforcera de trouver à un consensus sur toutes les questions en fournissant des recommandations et des conseils au secrétaire exécutif de la COI. Le compte rendu de la réunion fera état de tous les cas où un consensus n'a pas pu être trouvé.

La langue de travail du Comité sera l'anglais. Aucun service d'interprétation ne sera fourni.

Composition du Comité consultatif de la Décennie

Le Comité consultatif de la Décennie comptera jusqu'à 15 membres experts siégeant à titre individuel, issus des gouvernements, du secteur privé, d'organismes philanthropiques, de la société civile et de la communauté scientifique, ainsi que des représentants des organismes des Nations Unies. Au total, le Comité consultatif de la Décennie ne devra pas dépasser 20 membres – membres experts et représentants des Nations Unies compris. Les membres experts seront désignés par le biais d'appels à candidatures ouverts. Les appels à candidature seront communiqués par les moyens suivants :

- États membres de la COI via les lettres circulaires de la COI ;
- organismes des Nations Unies concernés via ONU-Océans ;
- réseaux scientifiques via les mécanismes de communication formels et informels ;
- réseaux dédiés à l'océan dans les domaines de la politique, des entreprises et du développement durable par le biais d'annonces ; et
- site Web de la Décennie et de la COI.

Les candidatures peuvent être proposées par les États membres de la COI-UNESCO et des Nations Unies ou des entités des Nations Unies, ainsi que par des organisations intergouvernementales. Les auto-candidatures seront également possibles afin d'encourager les candidatures d'entités non gouvernementales.

Les membres experts seront sélectionnés en fonction de leur expertise en veillant à respecter une véritable équité géographique, entre les générations ainsi que la parité hommes-femmes. Ils serviront à titre personnel et volontaire. Les membres du Comité consultatif de la Décennie ne

représentent pas leurs institutions ou leurs pays. Ils doivent être en mesure de consacrer suffisamment de temps au travail au Comité consultatif de la Décennie et devront demander l'autorisation de leur employeur pour participer à ce processus.

Les membres du Comité consultatif de la Décennie seront nommés pour un mandat de deux ans, renouvelable pour un second mandat.

Chaque membre doit se conformer aux directives relatives aux conflits d'intérêts qui seront préparées par le Secrétariat, et informer l'Unité de coordination de la Décennie de tout conflit potentiel.

Un groupe de sélection convoqué par le Secrétaire exécutif de la COI et composé du Président de la COI et de membres élus du Bureau de la COI représentant les cinq groupes électoraux de la COI, avec le soutien technique de l'Unité de coordination de la Décennie, sera chargé de sélectionner les membres du Comité consultatif de la Décennie.

Le groupe de sélection s'assurera que les membres proposés ont suffisamment de compétences, de connaissances, d'influence et d'impartialité en ce qui concerne la vision et les objectifs de la Décennie et qu'ils sont en mesure d'entreprendre le travail mentionné dans le mandat. Leurs compétences et leur expertise doivent couvrir au moins l'un des domaines suivants :

- (i) Processus et coordination intergouvernementaux ;
- (ii) Aspects océaniques du développement durable ;
- (iii) Sciences océaniques (dimensions naturelles/sociales) ;
- (iv) Interface et engagement science-politique/décision/utilisateur final ;
- (v) Économie océanique/finances/partenariats ;
- (vi) Innovation/développement des technologies et des infrastructures ;
- (vii) Développement des capacités, formation et transfert des techniques marines, éducation, communication et sensibilisation ; et/ou
- (viii) Développement de programmes ou de projets internationaux multi/interdisciplinaires à grande échelle.

Représentation des organismes des Nations Unies au Comité consultatif de la Décennie

La Division des affaires maritimes et du droit de la mer du Bureau des affaires juridiques de l'Organisation des Nations Unies (DOALOS), qui est le secrétariat et le point de contact d'ONU-Océans et de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, disposera d'un siège permanent au sein du Comité consultatif de la Décennie. Le Secrétariat de la COI, en tant que coordinateur de la Décennie, disposera également d'un siège permanent au Comité. Trois autres sièges seront réservés aux organismes des Nations Unies et seront identifiés par des consultations via ONU-Océans.

Secrétariat du Comité consultatif de la Décennie

L'Unité de coordination de la Décennie, située au sein du Secrétariat de la COI, sera le Secrétariat du Comité consultatif de la Décennie.

Réunions du Comité consultatif de la Décennie

Le Comité consultatif de la Décennie se réunit quatre (4) fois par an, avec au moins une (1) réunion in presentia par an lorsque cela est possible. Des réunions supplémentaires en personne ou virtuelles seront organisées si nécessaire. Les co-Présidents du Comité consultatif de la Décennie seront les principaux responsables de l'élaboration de l'ordre du jour des réunions du Comité et de la direction des réunions du Comité consultatif de la Décennie. Tous les membres du Comité consultatif de la Décennie peuvent recommander des points à l'ordre du jour. Le Comité consultatif de la Décennie peut inviter des experts externes si nécessaire pour traiter des questions ou des tâches spécifiques. La décision d'inviter ces experts externes reviendra au Comité.

Les comptes rendus des réunions du Comité seront élaborés et communiqués par le Secrétariat pour le Comité consultatif de la Décennie. Ceux-ci seront mis à la disposition du public sur le site Web de la Décennie. Il est attendu des membres experts du Comité consultatif de la Décennie d'assister en personne à toutes les réunions du Comité, sans se faire remplacer.